

Le point sur la loi bancaire au 21 mars 2013

Rappel des épisodes précédents :

A la suite de la soirée film-débat sur la responsabilité des banques (« Le grand retournement », de Gérard Mordillat) du 23 janvier, et de la manifestation du 26 janvier (« la République défigurée par la finance », place de la République à Orléans, voir http://local.attac.org/attac45/spip.php? article750) nous avions envoyé cette lettre ouverte à nos élus :

Comité d'Audit Citoyen du Loiret, le 15 février 2013

LETTRE OUVERTE A VALERIE CORRE ET JEAN-PIERRE SUEUR

Madame la députée, monsieur le sénateur,

Nous pensons que le projet de loi de séparation bancaire présenté à l'Assemblée nationale ne fait pas ce qu'il prétend : il ne protègera pas plus qu'avant nos dépôts, et il laisse libre cours aux activités spéculatives des banques.

Certes, il oblige les banques à loger certaines activités spéculatives dans des filiales, mais seulement 0,75 % à 2 % du produit net bancaire est concerné par cette mesure. En outre, les maîtres d'œuvre de l'éventuel démantèlement d'une banque française seront le gouverneur de la Banque de France et le directeur général du Trésor : sans obligation de consulter le Parlement, à l'aveugle, et au détriment du contribuable. Au total, ce projet revient à inscrire dans la loi le parachute dont rêvent les banques «universelles» et leurs alliés, les fonds spéculatifs, pour pouvoir continuer leurs opérations spéculatives en toute quiétude.

Nous vous avions alertés le 26 janvier en débaptisant symboliquement la Place de la République à Orléans, qui est désormais selon nous "défigurée par la Finance". Ceci n'a suscité de votre part aucune réaction. Nous attirons à nouveau votre attention sur ce projet de loi, en discussion à l'Assemblée - et bientôt au Sénat - et nous serons attentifs à vos positions sur le sujet, qui vous engagent pour l'avenir.

Ce rappel est illustré par le document joint, que nous diffusons largement.

Avec nos salutations citoyennes

Le Comité d'Audit Citoyen du Loiret

Ce rappel a eu pour effet un accord de principe du sénateur Sueur pour recevoir une délégation du CAC45; mais cet accord de principe s'est révélé inapplicable compte tenu de l'agenda dudit Sueur; en accord avec son secrétariat, nous avons donc résumé notre analyse et nos propositions dans ce document:

27 Février 2013

LE COMITE d'AUDIT CITOYEN DU LOIRET se prononce sur le projet de loi 566 « de séparation et de régulation des activités bancaires »

- Considérant que la réforme du système bancaire est la clef du redressement productif, de l'emploi, de la transformation sociale et de la transition écologique,
- Considérant que ce projet de loi de "séparation" des activités commerciales (dépôts et crédits) et des activités de marché est le projet le plus timide de tous ceux actuellement envisagés sur la planète (Volcker, Vickers, Liikanen) ; qu'il ne "sépare" pratiquement rien ; que les seules activités financières des banques qui seraient cantonnées dans des filiales sont économiquement marginales,
- Considérant que ce projet de loi ne régule à peu près rien, qu'il remet le suivi et le contrôle des banques entre les mains de la Banque de France et de la Direction du Trésor, hors d'atteinte des citoyens et de leurs élus,
- Considérant que le texte actuel, qui a été voté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 19 février, n'a corrigé que les failles manifestes du texte initial, en apportant seulement quelques améliorations marginales,
- Considérant que les parlementaires de la majorité risquent d'être bernés par un lobby bancaire particulièrement puissant, celui des quatre banques « universelles » françaises, dont le total de bilan représente 340% du PIB français —et dont la chute pourrait entrainer celle de toute l'économie française,

LE COMITE d'AUDIT CITOYEN DU LOIRET

Demande solennellement aux parlementaires de la majorité de prendre en compte les propositions suivantes :

- 1. Conformément à l'engagement présidentiel numéro 7, séparer véritablement les activités commerciales de leurs activités de marchés : séparation juridique, financière et fiscale et non filialisation en trompe l'œil comme dans le projet actuel.
- 2. Conformément à l'engagement présidentiel numéro 7, supprimer totalement les stock-options (sauf peut-être pour les banques naissantes...) et encadrer strictement les bonus, qui ne pourront dépasser un multiple raisonnable du salaire le plus faible de la banque considérée.
- 3. Conformément à l'engagement présidentiel numéro 7, interdire aux banques françaises d'être présentes dans les paradis fiscaux (directement ou par des filiales), à partir d'une liste établie de façon démocratique et transparente.
- 4. Interdire totalement aux banques commerciales françaises toute opération de crédit ou de garantie avec des « hedge funds » ou des fonds spéculatifs.
- 5. Interdire l'ensemble des opérations de THF (« trading haute fréquence »), et non pas seulement celles sur les opérations en actions (comme le prévoit le projet actuel).

- 6. Interdire l'ensemble des activités spéculatives sur dérivés de matières premières agricoles, en n'excluant plus la fabrication et la vente à une clientèle financière de produits de spéculation, au titre du statut de « teneur de marché » (comme le prévoit le projet actuel).
- 7. Interdire aux banques françaises d'opérer sur les ventes à découvert et les marchés de gré à gré sur les produits dérivés ou marchés OTC (« over the counter »), qui ne sont soumis à aucune réglementation ni aucune surveillance.
- 8. Imposer aux banques françaises la remise au Ministère de l'Economie et des Finances d'un état annuel (couvert par le secret fiscal) présentant les activités de leurs filiales dans chacun des pays où elles opèrent : chiffre d'affaires, nombre de salariés et montant des salaires versés, profits réalisés, impôts payés.
- 9. Réguler le crédit bancaire par un système de réserves obligatoires auprès de la Banque de France, modulées en fonctions des priorités de financement de l'économie françaises et de la conjoncture nationale.
- 10. Doter la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) d'un pouvoir de sanctions financières et pénales dissuasives, et lui imposer la transparence de ses décisions et un compte rendu régulier devant le Parlement.
- 11. Mettre en place une commission d'Enquête parlementaire pour tirer au clair les activités des grandes banques françaises : activités internationales, créances douteuses, justification des provisions, utilisation des prêts de la BCE, prêts toxiques aux collectivités, etc...
- 12. Nationaliser les banques françaises défaillantes et développer un pôle financier public sous contrôle démocratique et citoyen, avec la participation des usagers et des salariés aux conseils d'administration.

Dans l'hypothèse où le projet de loi serait voté dans son état actuel, et si à l'avenir le soutien d'une (ou plusieurs) banques « universelles » françaises devait être demandé aux finances publiques, nous sommes prêts à déclarer ce financement illégitime, et à agir en conséquence.

JP Sueur et V Corre ont bien réagi, formellement, à ce dernier courrier... mais le compte n'y est pas, comme on peut le constater :

27/02/2013

Bonjour,

Mme Corre a bien pris connaissance de votre mail et s'excuse du retard de sa réponse.

En tant que membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation qui examine la loi de la refondation de l'école en ce moment, son emploi de temps est assez chargé. Elle vous répondra plus amplement concernant vos interrogations dans les meilleurs délais.

Vous remerciant par avance de votre compréhension,

Laura BUCK Attachée parlementaire de Valérie CORRE Députée du Loiret 06 59 44 44 94

4/03/2013

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel du 27 février 2013 par lequel vous avez bien voulu me faire part des propositions du Comité d'Audit Citoyen du Loiret au sujet du projet de loi de séparation et de régulation bancaire qui sera en discussion au Sénat le 20 mars prochain.

J'en ai pris connaissance avec attention et intérêt, et je vous en remercie.

J'ai transmis vos propositions à M. Richard Yung, Sénateur des français établis hors de France, qui a été nommé rapporteur de ce projet de loi au nom de la Commission des Finances du Sénat le 30 janvier dernier.

Je suis déjà en mesure de vous préciser que M. Richard Yung ainsi que les membres du groupe socialiste comptent déposer plusieurs amendements pour renforcer certaines dispositions présentes dans ce texte et notamment pour mettre en œuvre un meilleur encadrement des rémunérations des dirigeants de banque et des traders ainsi que des mesures visant à mieux réguler la spéculation sur les matières premières et à lutter contre le blanchiment d'argent.

Ces amendements seront discutés en Commission des Finances puis présentés en Séance publique le 20 mars prochain.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Jean-Pierre Sueur

Bref, nos élus ont botté en touche, et l'examen du projet de loi au sénat, qui a débuté le 20 mars, risque de déboucher sur quelques amendements techniques du troisième ordre, faisant suite aux amendements du second ordre votés par l'assemblée en première lecture. Nous avons toujours besoin d'une véritable réforme bancaire, au service de l'économie et des citoyens.

Le CAC 45 devra examiner les suites à donner à sa campagne sur les Banques. En attendant (pour nous détendre) on reprendra le résumé du mois de mars 2013 vu par un blogueur financier :

« De la viande de cheval dans les lasagnes, du crottin de cheval pour les chypriotes…et à quand les têtes de chevaux dans les draps ? Mais ne paniquez pas, la Banque Centrale Européenne a rempli ses coffres de gilets de sauvetage… »

Pierre BERTHELIER CAC 45 Attac 45

Se déclarent soutiens : Europe Ecologie-Les Verts, Fédération anarchiste, Jeunes Ecologistes, MJS, NPA, PCF, Parti de Gauche.

^{*} Le CAC 45 est constitué des organisations suivantes : Alternative Citoyenne Abraysienne, Association Partage, Attac 45, CADTM, Confédération Paysanne, DAL, France-Cuba, FSU, La Vie Nouvelle, Ligue des Droits de l'Homme, Solidaires.